



S.I.Z.O.V.
960 chemin de la Croix Verte
38 334 MONTBONNOT ST MARTIN Cédex
04.76.59.05.90
contact@sizov.fr

COMITÉ SYNDICAL du 25 FÉVRIER 2026

PROCÈS-VERBAL

Nombre de conseillers : 10
Présents : 10
Votants : 10
Quorum : 5

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-cinq février à dix-huit heures.
Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni publiquement en session ordinaire dans la salle du conseil de la Mairie de Montbonnot-Saint-Martin, sous la Présidence de M. Gilles FARRUGIA, Président,

Date de la convocation du comité syndical : dix-huit février 2026

Présents : M. FARRUGIA,
Mmes FLAMAND, BESSON, MARTIN-BLOCH
M. BONNET,
MM. BENOIT, DEGRANGE, DELPONT, DURET, OLLEON

Absents :

Pouvoirs : Mme BESSON à M. DURET (délibérations 1 à 3)

Secrétaire de séance : BONNET Dominique

ORDRE DU JOUR :

I - Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 09-02-2026

II - Délibérations

Vote du budget

1. Adoption du budget primitif 2026
2. Résultat 2025 – reprise anticipée
3. Produits irrécouvrables – admission en non-valeur
4. Subventions aux associations
5. Ressources humaines – Complément indemnitaire annuel

III – Points divers / Questions diverses

La séance commence à 18 : 00.

Monsieur le président nomme Dominique BONNET en tant que secrétaire de séance.

Il remercie les conseillers pour leur présence.

I - Approbation du procès-verbal du conseil syndical du 09-02-2025

Le procès-verbal du conseil syndical du 09-02-2025 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

II - Vote des délibérations

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

01bis-02/2026

Délibération portant sur le vote du Budget primitif 2025 :

Rapporteur : François OLLEON

Présentation du budget primitif 2026 en rappelant le contexte de son élaboration :

En raison de l'incident intervenu sur un des serveurs hébergeant des données utiles à l'alimentation de CDG-D, notre Service de Gestion comptable n'est pas en mesure de nous communiquer un CFU actualisé de nos données.

En conséquence, nous devons reporter l'adoption de la délibération sur le CFU et l'affectation définitive du résultat, ce qui ne fait pas obstacle au vote du budget primitif.

En effet, nous pouvons reprendre de manière anticipée les résultats de l'exercice 2025 pour l'adoption du budget primitif.

La fiche de calcul des résultats prévisionnels a été visée par le comptable validant le tableau d'exécution du budget établis par l'ordonnateur.

Une évolution des produits réels de fonctionnement de 1,80 % entre 2020 et 2025. L'augmentation porte essentiellement sur les dotations et les participations qui progressent en moyenne de 2,21 % depuis 2023 et sur les ventes et autres produits non financiers (+3,67 % entre 2024 et 2025)

Une évolution moyenne des charges réelles de fonctionnement entre 2025 et 2026 de +2,06 %.

Entre 2022 et 2025, la capacité d'autofinancement brute a connu une progression soutenue, passant de 182 K€ à 333 K€, traduisant une amélioration significative de l'épargne de gestion.

Le prévisionnel 2026 s'établit à 247 K€, en retrait par rapport au niveau exceptionnellement élevé de 2025, mais demeurant supérieur de 35 % à celui observé en 2022.

Sur la période 2022–2026, la CAF brute enregistre une croissance annuelle moyenne de près de 8 %, témoignant d'une trajectoire financière globalement favorable.

Le repli anticipé en 2026 appelle toutefois une vigilance particulière quant à l'évolution des charges de fonctionnement afin de préserver durablement la capacité d'autofinancement et les équilibres financiers de la collectivité.

Le fonds de roulement au 31/12/2025 atteint 573 191,62 €.

La trésorerie du syndicat représente au 31/12/2025, 818 195,13 €, le décalage entre le fonds de roulement et la trésorerie s'expliquant par un besoin en fonds de roulement de 245 003,51 € (Ce dernier traduit le décalage entre l'encaissement des recettes et le paiement des dépenses).

La situation financière est saine, avec un endettement stable, une capacité de désendettement excellente et une épargne solide permettant d'envisager sereinement des investissements futurs tout en conservant une marge de sécurité.

La solidité de la situation financière s'explique par des choix de gestion assumés et responsables, fondés sur l'indexation des participations sur le produit de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THCP), une révision ciblée des subventions aux associations, ainsi que par le non-remplacement de départs à la retraite, traduisant une volonté claire de maîtriser les charges de fonctionnement et de préserver les capacités d'investissement de la collectivité.

FONCTIONNEMENT				
Dépenses		Recettes		
011-Charges à caractère général	767 751,00	013-Atténuation de charges	3 000,00	
012-Charges de Personnel	186 110,00	70-Produits de gestion courante	9 560,00	
014-Atténuation de Produits (FPIC et SRU)	0,00	73-impôts et Taxes	0,00	
65-Autres Charges de Gestion	144 513,00	74-Dotations Subv. Participations	903 963,00	
66-Charges Financières	17 167,41	75-Autres Produits	429 525,00	CAF de gestion
67-Charges Exceptionnelles	0,00	76-Produits Financiers	0,00	247 674,00
022-Dépenses imprévues	0,00	77-Produits Exceptionnels	0,00	Résultat réel
Total Opérations réelles	1 115 541,41	Total Opérations réelles	1 346 048,00	230 506,59
043-Ordre à l'intérieur de la section	0,00	043-Ordre à l'intérieur de la section	0,00	
042-amortissements (transfert entre sections)	259 981,11	042-Opération d'ordre entre sections amortissements	33 207,75	
023-Virement entre section (à l'Investissement)	0,00			
D001-Déficit reporté N-1	0,00	R002-Excédent reporté N-1	490 552,06	Résultat Exercice
TOTAL	1 375 522,52	TOTAL	1 869 807,81	3 733,23
Résultat de N			494 285,29	
		Report en fonctionnement pour N+1 dans R002	494 285,29	
		Report en investissement pour N+1 dans 1068 (10)	0,00	

INVESTISSEMENT				
Dépenses		Recettes		
RàR N-1	Budget N	RàR N-1	Budget N	CAF nette
10-Dotation, fonds divers et réserves	0,00	10 - Dotations, fonds divers et réserves	489,00	93 456,59
20-Immo Incorporelles	790,00	13-Subventions	176 000,00	
21-Immo Corporelles	7 072,64	16 - Emprunts et dettes	600,00	
23-Immo en cours	15 000,00	024- produits de cessions d'immobilisations	0,00	
16-Emprunts et dettes	0,00			
020-Dépenses imprévues	0,00			
Total Opérations réelles	22 862,64	Total Opérations réelles	0,00	Résultat réel
041-opérations patrimoniales	0,00	041-opérations patrimoniales	177 089,00	-22 968,36
040-Charges transférées amortissements	33 207,75	040-Opération d'ordre entre sections amortissement	259 981,11	
		021-Prélèvement de la section de fonctionnement	0,00	
D001-Déficit reporté N-1	0,00	R001-Excédent reporté N-1	105 502,20	Résultat Exercice
TOTAL	256 127,75	TOTAL	542 572,31	180 942,36
Résultat de N			286 444,56	
RàR pour N+1	0,00	RàR pour N+1	0,00	
		Report en investissement pour N+1 dans R001	286 444,56	
		Réserves en début d'année	596 054,26	
		Augmentation ou baisse des réserves F + I	207 538,23	
		Réserves en fin d'année	780 729,85	

La **section de fonctionnement** du budget général est votée en suréquilibre pour un montant de **1 869 807,81 Euros** grâce à l'excédent antérieur reporté de **490 552,06 €**.

Le CGCT (articles L.1612-6 et L.1612-7) autorise un suréquilibre budgétaire provenant des résultats du compte administratif de l'exercice précédent.

La **section investissement** est votée en suréquilibre pour un montant de **542 572,31 Euros** grâce à l'excédent de résultat antérieur de **105 502,20 €**.

Investissement Dépenses

EQUIPEMENTS SPORTIFS ET GENDARMERIE

François OLLÉON explique que le bureau s'est réuni le 29 janvier dernier pour finaliser les propositions budgétaires de l'année 2026, à la suite des propositions de la commission finances.

Propositions pour l'ensemble des équipements sportifs et de la gendarmerie : 85 870 €

2026			
Désignation	RAR 2025	BP2026	TOTAL BP 2026 en TTC
Téléphone portable - changement matériel	- €	600,00 €	600,00 €
Chaise bureau	- €	460,00 €	460,00 €
Panneaux information sur tous nos équipements	- €	1 200,00 €	1 200,00 €
	- €	2 260,00 €	2 260,00 €
Bâtiments	- €	- €	- €
Bandes de rives zinguées	5 072,64 €	9 927,36 €	15 000,00 €
Climatisation bureau planton		- €	- €
Imprévus	2 000,00 €	2 000,00 €	4 000,00 €
	7 072,64 €	11 927,36 €	19 000,00 €
Achat matériel	- €	600,00 €	600,00 €
	- €	600,00 €	600,00 €
	- €	- €	- €
Remplacement des projecteurs du terrain pour LED	- €	40 000,00 €	40 000,00 €
	- €		- €
	- €	40 000,00 €	40 000,00 €
Mission MOE - Rénovation TSY	790,00 €	220,00 €	1 010,00 €
Travaux TSY solde	15 000,00 €	- €	15 000,00 €
		- €	- €
	15 790,00 €	220,00 €	16 010,00 €
	- €	- €	- €
	- €	- €	- €
	- €	- €	- €
Aménagement club house	- €	8 000,00 €	8 000,00 €
	- €	8 000,00 €	8 000,00 €
	22 862,64 €	63 007,36 €	85 870,00 €
	790,00 €	220,00 €	1 010,00 €
	- €	- €	- €
	7 072,64 €	19 927,36 €	27 000,00 €
	- €	- €	- €
	- €	- €	- €
	- €	600,00 €	600,00 €
	- €	460,00 €	460,00 €
	- €	1 800,00 €	1 800,00 €
	15 000,00 €	40 000,00 €	55 000,00 €

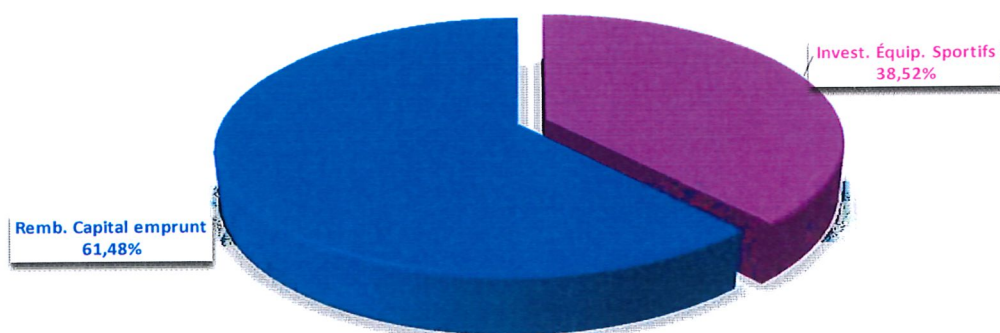
Etat de la dette : Le capital restant dû s'élève au 31/12/2025 à : 597 039,41 €.

La dette est 100% à taux fixes.

Les remboursements d'emprunts en capital sont estimés à 137 000 €.

Dette par habitant : 26,30 €

DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT BP2026



La prise en compte des résultats excédentaires antérieurs de 2025 (+ 105 502,20 €) est suffisante pour couvrir les investissements prévus ; une affectation de l'excédent de fonctionnement en réserve au 1068 n'est pas nécessaire, nous sommes en excédent réel de financement.
L'année 2025 a permis d'augmenter nos réserves (F+I) de 167 K€.

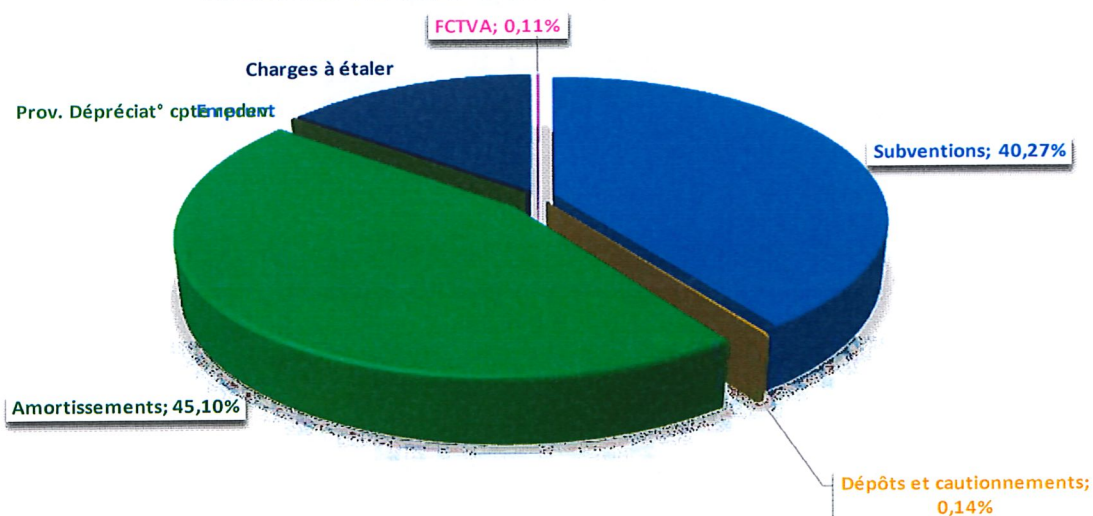
Cependant, il apparaît nécessaire de maintenir une capacité d'investissement suffisante afin d'assurer la maintenance des infrastructures et du matériel nécessaire au fonctionnement des services publics et poursuivre notre PPI.

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	222 920,00
Ressources propres disponibles	406 995,00
Solde	184 075,00

L'évaluation au plus juste des ressources propres de la section d'investissement, nécessaires pour assurer la couverture de l'annuité d'emprunt en capital, oblige à prendre en compte le montant total des ressources propres et à soustraire de ce total, non seulement le besoin de financement de la section d'investissement N-1 (déficit d'investissement de clôture + solde des restes à réaliser) mais aussi les dépenses prévisionnelles de ces comptes qui ont pour effet de diminuer les ressources propres.

Investissement Recettes

RECETTES RÉELLES D'INVESTISSEMENT BP2026



Le **FCTVA** est estimé à 489 €.

Soldes des **subventions** attribuées par la DETR, ANS, Conseil départemental et la Région : 176 000 €

Gendarmerie : il n'est pas nécessaire de continuer à faire des provisions budgétaires pour faire face à d'éventuelles dépenses à la charge du SIZOV en tant que propriétaire (maintenance, remplacements, ...) en raison du montant des provisions constituées à ce jour : 114 262,60 €.

197 124,11 € de dotations aux amortissements.

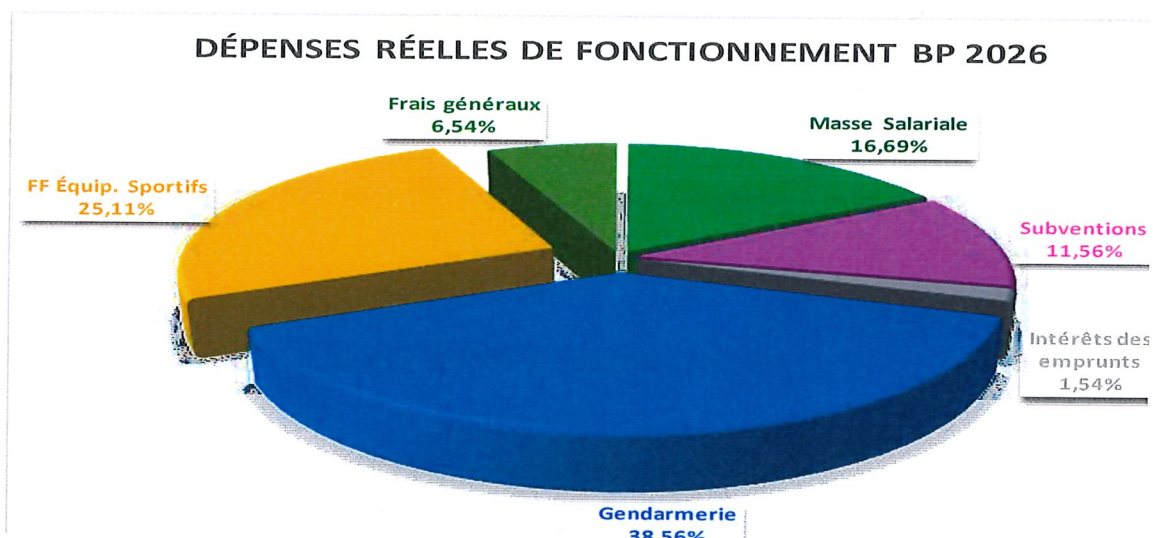
62 857 € à l'article 4818 (*charges à étaler*) correspondent à l'amortissement effectué à la suite de la vente de l'ancienne gendarmerie (*contrepartie en Fonctionnement dépenses au 6812*).

Le résultat prévisionnel de l'exercice est estimé à + 286 444,56 €, on augmente nos réserves qui s'élevaient à 596 054,26 € en début d'année pour atteindre un résultat prévisionnel avec report des résultats antérieurs de 780 729,85 €.

Fonctionnement Dépenses

La différence entre les recettes et les dépenses réelles dégagent une CAF de gestion de 247 674,00 €, si l'on ôte les charges financières, la CAF brute est de 230 506,59 €.

Cela permet de financer les investissements de l'année en complément des réserves dont on disposait au préalable. En ajoutant les réserves de l'année N-1 : + 490 552,06 €, dont il faut retirer 259 981,11 € correspondant aux obligations d'amortissement, et de reprises de subvention – 33 207,75 €, le résultat prévisionnel de l'exercice est estimé à + 3 733,23 €.



En 2025 :

Les charges s'établissent autour de 1,37 Million € ; évolution moyenne autour de + 2,06%, la structure budgétaire n'a pas changé, les charges à caractère général (externes) restent le premier poste en 2026, elles sont relativement dynamiques et très majoritaires : 55,81% des dépenses de fonctionnement, malgré un effort permanent pour se restreindre et freiner les dépenses à caractère général.

Dans cette optique d'économie, un bel effort est fait pour ne pas alourdir les charges générales qui pourraient être impactées par le départ d'un agent en ayant recours à entreprises extérieures.

Les priorités de gestion de la collectivité sont la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la stabilité financière afin de mener à bien le plan pluriannuel d'investissement.

Les dépenses de fonctionnement rigides sont composées des dépenses de personnel et des charges financières. Elles sont considérées comme rigides car la collectivité ne peut aisément les optimiser en cas de besoin, mais ne représente que 18,22% des dépenses réelles (18,11% en 2025).

- Nécessité de réduire l'enveloppe globale des subventions et la répartition entre chaque association de 5,84% tout en maintenant l'effort du S.I.Z.O.V. sur la mise à disposition des moyens matériels et humain pour accompagner les associations syndicales.

- continuer à mener les investissements nécessaires : Changement des projecteurs du terrain synthétique de Bériot, changement des bandes de rives zinguées à la gendarmerie.

Les charges de fonctionnement augmentent globalement de + 2,06 % en comparaison avec le BP 2025.

Les charges à caractère général chapitre 11 sont estimées à 767 751 € contre 743 169,37 € en 2025 soit une hausse de + 3,31 %

Les dépenses concernant la **gendarmerie** ont été évaluées à 86 341 € en plus du remboursement des loyers à DEXIA : 343 840,00 €

Depuis 2023, le Service des Affaires Immobilières de la gendarmerie (SAI) nous demande d'engager des dépenses relevant normalement des charges locataires (remplacement des filtres du système thermique de la gendarmerie, relamping des garages ...) et de leur refacturer. Nous avons une convention concernant les charges récupérables.

Cette année encore il faudra supporter la taxe des logements vacants, qui seront remboursés in fine par DEXIA.

Point de vigilance : les loyers des gendarmes stagnent tandis que les loyers payés à DEXIA continueront à progresser (1%/an).

Les CHARGES DE PERSONNEL chapitre 12 sont estimées 186 110 €.

La prévision se base notamment sur le « GVT » (glissement vieillesse technicité) qui correspond à la variation de la masse salariale à effectif constant (avancements d'échelons, avancements de grades, changements de cadres d'emplois), à l'augmentation des cotisations CNRACL et les mesures sur la protection sociale complémentaire.

Les SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS chapitre 65 : il est rappelé que les communes, depuis 2008, ne versent plus directement de subventions aux associations dites "syndicales".

L'enveloppe globale en faveur des subventions aux associations est de 129 000 €, en baisse de 5,84 % par rapport à 2025.

Article 68 : Depuis 2014, le SIZOV a décidé de provisionner pour faire face au risque « propriétaire » en cas de réparations ou remplacement à sa charge.

Nous avons atteint 114 626,60 € de **Provisions budgétaires pour grosses réparations sur la Gendarmerie en 2024**, cette année il n'est donc pas nécessaire de provisionner (compte 6815) – contrepartie en investissement recettes compte 15722.

Article 66111 : intérêts des emprunts sont évalués à 17 391 €, en augmentation de 18,31 % avec le nouvel emprunt contracté en 2025 pour le financement de Grand Champ.

Article 66112 : Intérêts Courus Non Echus (ICNE) se compensent d'une année sur l'autre : solde – 223,59 €

Fonctionnement Recettes

- Participations des communes.

En 2025, le S.I.Z.O.V. a perçu 894 848 € de la part des communes, soit 66,82% des recettes réelles de fonctionnement du budget général.

En 2026, le S.I.Z.O.V. appellera 902 169 € de participations représentant 67,02% des recettes réelles prévisionnelles de fonctionnement.

Dans la configuration proposée dans cette note conformément à la décision prise antérieurement, une revalorisation des participations de 0,80% en corrélation avec l'augmentation forfaitaire de la base de calcul des propriétés bâties (hors locaux professionnels) et non bâties pour 2026 est actée, afin de maintenir notre capacité d'investissement, poursuivre les entretiens de qualité des terrains de grand jeu ainsi que les bâtiments confiés en gestion par les communes, et de soutenir le tissu associatif syndicalaire.

En prenant en compte les prévisions budgétaires pour l'exercice 2026, les dépenses réelles de fonctionnement s'élèveraient à 1 346 048 €, soit **59,29 € / hab.** (59,96 € / hab. en 2025)

Population et potentiel fiscal

La population retenue est la dernière population légale connue INSEE et le dernier potentiel financier connu conformément aux statuts du SIZOV (Données Ministère de l'Intérieur) : 22 704 hab.

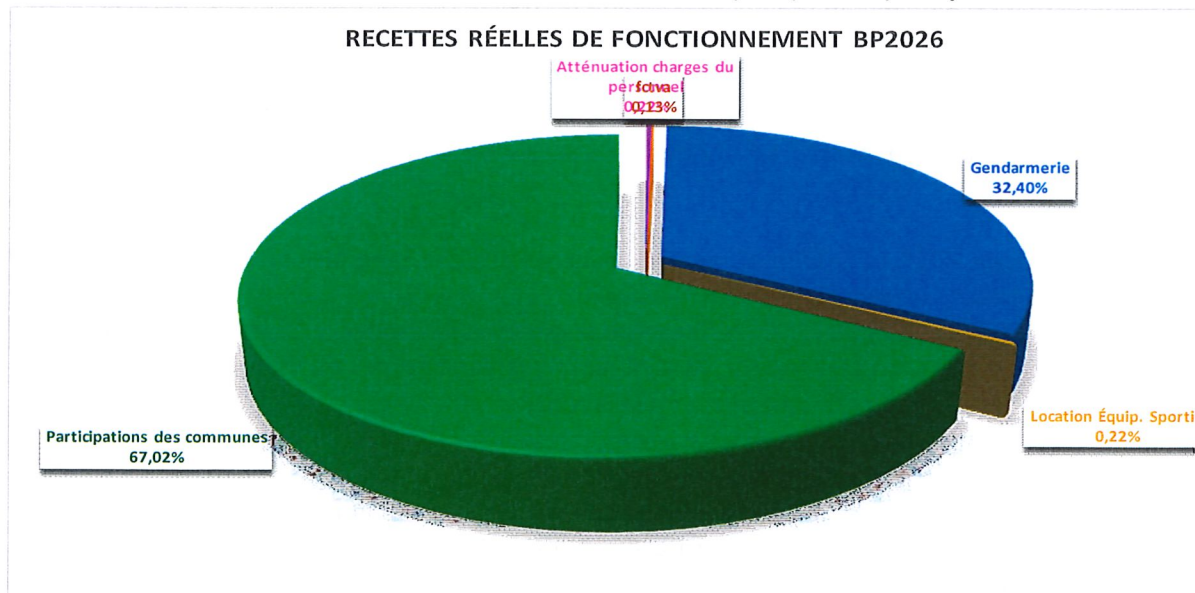
Les participations s'élèvent à 902 169 €, réparties par commune :

BERNIN	143 542,77
BIVIERS	95 135,65
MONTBONNOT	266 076,62
SAINT ISMIER	286 411,05
SAINT NAZAIRE LES EYMES	111 002,91
	902 169,00

Les recettes réelles proviennent essentiellement :

de la participations des communes : 902 169 € et de la location de la gendarmerie : 418 000 €

En prenant en compte les prévisions budgétaires pour l'exercice 2026, les recettes réelles de fonctionnement s'élèveraient à un montant total de 1 346 048,00 €, soit **59,29 € / hab**



Les recettes de fonctionnement augmentent de + 0,54 % en comparaison avec le BP 2025.

Débat et commentaires :

L'indexation des participations des communes sur les valeurs locatives est légitime pour réussir à maintenir l'équilibre et l'autofinancement.

Délibération adoptée à l'unanimité.

02-02/2026

Délibération portant sur la reprise anticipée des résultats de l'exercice antérieur :

Rapporteur : François OLLEON

Pour mémoire, la constatation des résultats cumulés de clôture est suivie du calcul de besoin de financement de la section d'investissement.

Ce besoin doit, dans la mesure du possible, être couvert par l'excédent de la section de fonctionnement au moyen d'une affectation du résultat de fonctionnement sur l'exercice suivant au compte 1068.

La reprise anticipée des résultats permet de reprendre, au budget primitif, les résultats de l'exercice clos avant l'adoption du compte financier unique relatif à cet exercice ; elle n'est possible qu'entre le 1er janvier et le 15 avril de l'exercice auquel s'applique le budget reprenant de manière anticipée le résultat antérieur.

La reprise anticipée est justifiée par un calcul du résultat établi par l'ordonnateur et visé par le comptable public qui produit une balance certifiée ; l'ordonnateur a produit en outre un état des restes à réaliser.

Après avoir entendu les explications présentées par Monsieur François OLLÉON, Responsable de la commission finances, et statuant sur l'affectation du résultat de FONCTIONNEMENT de l'exercice 2025,

Constatant que le besoin de financement et la capacité de couverture par l'autofinancement se présente comme suit :

INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
RÉSULTAT DE CLOTURE 105 502 €	RÉSULTAT DE CLOTURE 490 552,06 €
RESTES A RÉALISER 22 862,64 €	
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT 82 639,56 €	CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT 490 552,06 €

Vu l'avis favorable du Bureau et de la commission finance du 29 janvier 2026,

Le Comité syndical, à l'Unanimité, décide de procéder au report comme suit :

- . + 490 552,06 € excédent de fonctionnement reporté au compte 002
- . + 105 502,20 € solde de la section d'investissement reporté à l'identique au 001

Débat et commentaires :

Absence de débat et délibération adoptée à l'unanimité.

03-02/2026

Délibération portant sur les admissions en non-valeur

Rapporteur : François OLLEON

Le Trésorier Principal du Touvet a transmis un état de produits intercommunaux à présenter au Comité Syndical, pour décision d'admission en non-valeur, dans le budget du SIZOV. Il rappelle qu'en vertu des dispositions législatives qui organisent la séparation des ordonnateurs et des comptables, il appartient au Trésorier, et à lui seul, de procéder, sous le contrôle de l'Etat, aux diligences nécessaires pour le recouvrement des créances. Il s'agit de créances pour lesquelles le trésorier n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui. Il indique que le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 2 903 €. Il précise que ces titres concernent une participation de raccordement à l'égoût et aux frais de branchement à l'assainissement collectif de la propriété FLAMBARD Jean-Marcel.

Débat et commentaires :

Absence de débat et délibération adoptée à l'unanimité.

Arrivée de Madame BESSON.

04-02/2026

Délibération portant sur les subventions aux associations :

Rapporteur : Michèle FLAMAND

Michèle FLAMAND rappelle que la commission en charge de cette thématique a proposé une enveloppe globale fixée à 129 000 €.

Pour rappel depuis l'Audit de STRATORIAL, des décisions ont été prises pour assurer notre sécurité financière. Il a notamment été acté de baisser de 8 000 € tous les ans l'enveloppe des subventions accordée aux associations.

Il y a une nouveauté par rapport aux années précédentes : les montants accordés sur projets ont progressé de façon substantielle.

L'approche consistant à subventionner des projets spécifiques présente plusieurs avantages. Elle incite les associations à être actives et innovantes, favorisant un certain dynamisme au-delà du fonctionnement habituel. Cette méthode valorise les initiatives ponctuelles et les actions nouvelles, plutôt que de se limiter au « ronron » du fonctionnement quotidien.

Cela nous permet d'être plus réactifs et dynamiques par rapport à des contraintes budgétaires en subventionnant différemment les projets.

Dans ce cadre, le soutien aux projets spécifiques peut être ajusté en fonction des priorités et du budget disponible, ce qui peut réduire proportionnellement les fonds consacrés au fonctionnement courant.

Pour 2026, il est proposé de faire évoluer cette répartition afin de **mieux valoriser les projets portés par les associations**, en consacrant :

- **124 660 €** aux subventions de fonctionnement,
- **4 500 €** aux subventions dédiées aux projets.

La baisse de 8 000 € représente une baisse de 5,73% sur l'enveloppe globale, en réalité cela représente une baisse de 8 % sur la partie dite de fonctionnement quand on n'intègre pas les projets.

Les différents arbitrages proposés par la commission sport en décembre dernier, puis en janvier dernier par le Bureau élargi aux membres de la commission finances, aboutissent à un consensus ne pénalisant pas trop fortement l'AMZOV.

Le RCG est concerné depuis 2025 par la règle selon laquelle un club ayant bénéficié d'un montant de travaux conséquent sur ses infrastructures voit sa subvention minorée de 2 000,00 € pendant 5 ans.

Cette orientation viserait à renforcer le soutien aux initiatives associatives tout en maintenant un accompagnement au fonctionnement courant.

Il est proposé de confirmer que cette évolution correspond bien aux orientations souhaitées par les élus.

Dans un contexte de baisse de l'enveloppe globale, distinguer le fonctionnement des projets permet de préserver un calcul équitable du soutien aux associations, basé sur des critères objectifs, tout en identifiant clairement les choix liés aux projets.

Débat et commentaires :

Complément d'information, l'ES Manival, le RC Grésivaudan ainsi que l'Alliance Judo Grésivaudan ont touché respectivement de la C.C. Le Grésivaudan : 10 000 €, 6 600 € et 6 000 €.

Il convient d'évaluer l'opportunité de prolonger la baisse annuelle des subventions alloués aux associations, au regard de la situation financière consolidée. Si on stabilise l'enveloppe globale mais que l'on augmente la partie projet, on risque de créer une compétition entre les projets.

Cela s'inscrit dans une réflexion plus globale, la charte qui régit le subventionnement aux associations

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS 2025-2026					
	ESM	RCG	JUDO	AMZOV	TOTAL
DEMANDÉ	22000	18000	17000	88000	Fonctnt
	Achat matériel	Panini	Training camp	Fête 50 ans	Projets
	2500	1000	2500	5000	
ATTRIBUÉ	17 500	15 000	16 000	80 500	129 000

doit être modifiée. Le plus important n'est pas de financer leur fonctionnement mais de stimuler les associations sur des projets qui montrent leur dynamisme dans notre territoire ;

Absence de débat et délibération adoptée à l'unanimité.

05-02/2026

Délibération portant sur le complément du régime indemnitaire :

Rapporteur : Gilles FARRUGIA

Dans le cadre de la gestion du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), le complément indemnitaire annuel (CIA) constitue une composante essentielle visant à récompenser la performance individuelle et l'engagement professionnel des agents. Conformément au décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État, le CIA est une part variable et facultative du régime indemnitaire, fixée en fonction des résultats des entretiens professionnels et des objectifs atteints.

Pour l'année 2026, il est proposé de reconduire l'enveloppe financière globale allouée au CIA.

Débat et commentaires :

Absence de débat et délibération adoptée à l'unanimité.

À l'occasion de ce dernier comité de la mandature, le Président tient à adresser ses sincères remerciements à l'ensemble des élus.

Il exprime le grand plaisir qu'il a eu à travailler aux côtés de chacun, saluant la qualité des échanges et l'engagement constant dont tous ont fait preuve. Les travaux se sont toujours déroulés avec sérieux, dans un climat de confiance réciproque et de convivialité, permettant d'aborder les dossiers avec efficacité et respect.

Le Président souligne également l'intérêt du fonctionnement avec deux représentants par commune, qui a favorisé non seulement une représentation équilibrée des territoires, mais aussi une dynamique collective constructive et conviviale.

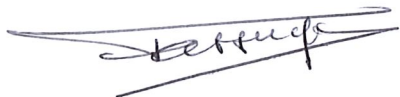
Il remercie chaleureusement chacun pour son investissement tout au long de cette mandature et pour l'esprit dans lequel les missions ont été conduites.

Prochain comité syndical d'installation : A définir

La séance du comité syndical prend fin à 19 : 00

LE PRESIDENT

Gilles FARRUGIA.



LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Dominique BONNET

